

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 18 DECEMBRE 2013

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre -Président ;
Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, *Echevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit DEGHOAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Larissa DAVOINE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, *Conseillers*

Mme Eugénie RUELLE, *Présidente du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur Général f.f..*

EXCUSEE :

Mme Anne-Marie CALLEWAERT

Convoquée en date du 06 décembre 2013, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 18 décembre 2013

à 20h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

- 1. Répartition dotations communales – Approbation du montant de la dotation attribuée à la Zone de Police de Binche/Anderlues pour l'exercice 2014**
- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le montant de la dotation attribuée par la Ville de Binche à la Zone de Police de Binche/Anderlues à 3.277.713,05 €.

Accord à l'unanimité

- 2. Finances du C.P.A.S – Budget général de l'exercice 2014 – Services ordinaire et extraordinaire – Arrêt définitif**
- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 13 novembre 2013, reçue à la Ville en date du 21 novembre 2013, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale approuve le budget général des services ordinaire et extraordinaire du CPAS, pour l'exercice 2014.

Mme Ruelle donne lecture du résumé de la Déclaration de Politique Générale du CPAS.

1° - SERVICE ORDINAIRE

« Le budget ordinaire de l'exercice 2014 s'équilibre au montant total de **18.263.510,43 €** avec une intervention communale de **4.000.000,00 €**.

En recettes, les prestations se montaient à 3.564.533,85 € en 2013 elles sont à 3.655.319,90 € en 2014. Les transferts, intervention communale incluse, s'élevaient à 14.418.506,32 € en 2013 contre 14.163.624,87 € en 2014. Quant à la dette, elle s'établit en 2014 au même montant qu'à l'exercice 2013 c'est-à-dire, à 23.415,55 €.

En dépenses, les charges de personnel sont prévues en 2014 à 10.006.394,79 €, elles s'inscrivaient à l'exercice passé au montant de 10.207.193,50 €. La différence entre la masse salariale de 2014 et 2013 s'explique principalement par le licenciement de membres du personnel (qui ont reçu une indemnité compensatoire de préavis correspondant pour certains à 2 ans de rémunération) et le non-renouvellement de contrats. Ces éléments ont pour conséquence une diminution de la masse salariale 2014 par rapport à 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont sensiblement en hausse; elles sont prévues au présent budget pour 2.423.561,95 ; elles s'inscrivaient à 2.259.914,70 € en 2013.

Les charges de transferts évoluent à la hausse; elles s'inscrivaient en 2013, pour un montant total de 5.301.865,97 €, elles s'établissent à 5.616.982,76 € au présent budget.

Quant aux dépenses de la dette, de 183.499,73 € au budget 2013, elles passent au montant de 216.570,93 € à l'exercice présent. Cette évolution se justifie par l'augmentation du montant des charges d'emprunts à la Maison de Repos suite aux investissements et travaux prévus dans le courant de l'année 2014.

Je vais maintenant procéder à un examen comparatif, fonction par fonction, tant des recettes que des dépenses inscrites en 2014 par rapport aux chiffres arrêtés définitivement en 2013. L'évolution de certaines fonctions budgétaires est nulle ou peu significative, je ne m'y arrêterai pas.

Fonction 009 - RECETTES ET DEPENSES NON VENTILABLES

Dépenses : Légère diminution des inscriptions budgétaires en 2014 par rapport à celles de l'exercice 2013. Globalement, les dépenses de la fonction s'établissent au montant de **21.818,15 €** dont 5.000,00 € destinés au paiement des cotisations au Service Médical du Travail, 16.577,22 € pour les frais de fonctionnement.

Recettes : La dotation communale est inscrite à **4.000.000,00 €** dans le budget 2014; elle s'élevait à 4.700.000,00 € au budget 2013.

Fonction 029 - FONDS

Recettes : Le montant du Fonds Spécial de l'Aide Sociale prévu au budget 2014 s'élève à 480.152,14 € plus 6.000,00 € pour la coordination sociale, soit un total de **486.152,14 €**; ce montant est le même montant que celui qui a été inscrit en 2013.

FONCTION 123 - ADMINISTRATION GENERALE

Dépenses : Les dépenses de personnel sont sensiblement diminuées suite du licenciement en mars 2013, de trois agents; elles sont inscrites dans le présent budget pour un montant de 1.536.453,02 € alors qu'elles s'établissaient à 1.587.131,57 € en 2013.

Les charges de fonctionnement sont sensiblement en hausse.

Très peu de changement pour les dépenses de transferts et les dépenses de la dette.

Globalement, les dépenses de la fonction sont sensiblement en baisse.

Recettes : Les recettes de prestations sont inscrites au même montant que celles de l'exercice précédent.

Les recettes de transferts sont augmentées.

Globalement, les recettes de la fonction évoluent à la hausse.

FONCTION 8011 - COORDINATION SOCIALE

Peu de changement des dépenses de la fonction, si ce n'est une légère augmentation des charges de personnel en raison des augmentations barémiques et d'index.

FONCTION 8013 - MEDIATION DE DETTES

Dépenses : *Les charges de personnel sont en hausse suite essentiellement à l'engagement prévu en 2014 d'un assistant social sous contrat A.P.E..*

Globalement, les dépenses de la fonction "Médiation de Dettes" sont majorées de 97.051,22 € en 2013, elles atteignent 141.264,90 € au budget actuel.

Recettes : *Aucun changement pour les recettes de la fonction. On notera essentiellement l'inscription du montant de l'intervention du Ministère de la Région Wallonne, dans les frais de personnel et de fonctionnement; cette allocation comprend une partie forfaitaire qui est calculée sur base du nombre d'habitants de notre commune et une partie variable basée sur le nombre de dossiers traités ainsi que des permanences qui sont tenues dans le cadre de la médiation de dettes.*

FONCT. 8015 - COMMISSION LOCALE D'AVIS DE COUPURE

Dépenses : *Les charges salariales de la fonction évoluent à la hausse en raison de la prévision d'un éventuel engagement d'un tuteur d'énergie et d'autre part, des changements intervenus au niveau de la répartition des assistants sociaux.*

Peu de changement pour les frais de fonctionnement; en ce qui concerne les dépenses de transferts, les crédits prévus pour les factures d'aides sociales, financées dans le cadre de la fourniture d'énergie ont été sensiblement majorés.

Recettes : *On note une augmentation des recettes de la fonction. Cette évolution se justifie principalement par l'inscription en 2014 d'une subvention de 59.513,04 € à percevoir dans le cadre des contrats "Maribel Social" de deux assistantes sociales affectées à ce service.*

FONCTION 831 - AIDE SOCIALE

Dépenses : *Les dépenses de personnel sont sensiblement diminuées suite à diverses régularisations effectuées au niveau de l'inscription budgétaire des traitements de certains assistants sociaux pour une répartition plus appropriée dans les différentes fonctions du budget, en vue d'une obtention optimale des subventions auprès des pouvoirs publics.*

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les crédits budgétaires concernant les honoraires et indemnités pour expertises et les frais de procédure et de poursuites ont été revus à la hausse.

En ce qui concerne les dépenses de transferts (Aide Sociale), elles sont augmentées; les divers crédits relatifs au revenu d'intégration sont inscrits en 2014 pour un total de 3.656.600,00 € au lieu de 3.397.901,32 € en 2013; quant à l'aide sociale pour les Etrangers, elle est prévue en 2014 au montant total de 162.650,00 € contre 132.000,00 € à l'exercice passé.

Recettes : *Tout comme les dépenses, les recettes de l'aide sociale sont légèrement en hausse.*

FONCTION 8341 - MAISON DE REPOS

Dépenses : Les charges de personnel augmentent. Cette hausse est due essentiellement aux augmentations barémiques et d'index.

Au niveau des frais de fonctionnement, certains articles budgétaires ont été revus à la hausse, c'est le cas notamment des crédits pour les honoraires et indemnités pour expertise, pour la fourniture de langes, pour la location et l'entretien des fournitures techniques ainsi que pour l'achat de denrées alimentaires, boissons et repas préparés, pour ne citer que les principaux.

En ce qui concerne les dépenses de la dette, elles évoluent à la hausse suite à l'importance des investissements et travaux à réaliser dans le courant de l'exercice 2014.

Recettes : Les recettes de prestations sont légèrement majorées suite à une révision du prix de la journée d'hébergement en raison de la facturation de l'entretien du linge prévue pour l'année 2014.

Même situation pour les recettes de transferts qui sont en hausse en raison essentiellement, de l'augmentation du montant de l'intervention de l'I.N.A.M.I. prévue en 2014.

FONCTION 8351 - CRECHE

Dépenses : Les dépenses de personnel diminuent fortement.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les crédits budgétaires relatifs principalement à l'achat de denrées alimentaires, boissons et repas préparés sont fortement majorés, cela est dû au transfert de la cuisine de la crèche vers la RJM. Le montant inscrit correspond au coût des repas (5€/repas).

Globalement, les dépenses sont en baisse.

Recettes : Très peu de différence entre les deux exercices comparés

FONCT.837 – INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL

Dépenses : Cette fonction enregistre l'ensemble de toutes les charges spécifiques aux demandeurs d'asile (dont notamment, les charges de locations de logements, les diverses aides sociales comme les frais médicaux, hospitaliers, bons alimentaires,...).

Compte tenu du nombre de places subventionnées pour notre C.P.A.S. qui est redescendu en 2013, de 24 places à 14 places, les dépenses du budget 2014 sont prévues en baisse.

Recettes : Les recettes inscrites à cette fonction proviennent essentiellement des subventions du Ministère de l'Intégration Sociale octroyées dans le cadre des initiatives prises en faveur des demandeurs d'asile.

FONCTION 8441 - SERVICE D'AIDE FAMILIALE

Dépenses : Les charges de personnel sont en baisse.

Les dépenses de fonctionnement sont pratiquement au même niveau que celles de l'exercice précédent.

Globalement, les dépenses de la fonction sont en baisse.

Recettes : On note une légère augmentation des recettes de prestations des aides-familiales; même situation pour les recettes de transferts où le montant des subventions de la Région Wallonne a été augmenté.

FONCTION 8442 – BABY-SITTING ET SERVICE DE GARDE A DOMICILE

Dépenses : Les charges de personnel sont diminuées.
Les dépenses de la fonction sont en baisse.

Recettes : Tout comme les dépenses, les recettes de la fonction diminuent.

FONCTION 8447 – MAGASINS

La fonction relative à notre épicerie sociale établie dans les locaux de l'ancienne école communale à LEVAL-TRAHEGNIES, est constante tant au niveau des dépenses et des recettes.

FONCTION 8449 - AUTRES SERV.D'AIDE AUX FAMILLES- TAXI SOCIAL

Dépenses : Sensible diminution des charges de personnel par rapport à celles de l'exercice passé.
Peu de changement pour les dépenses de fonctionnement.

Recettes : Les recettes de prestations restent inchangées par rapport à celles de l'exercice écoulé.

FONCTION 8451 - REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Dépenses : Les charges salariales de la fonction évoluent à la hausse essentiellement en raison de l'engagement prévu en 2014 d'un formateur à temps plein mais aussi suite à la mutation d'un assistant social vers le service de Réinsertion.
Au niveau des dépenses de transferts, les charges salariales pour les Articles 60§7 sont prévues au montant de 901.972,76 €. Ces crédits sont inscrits dans le cadre de notre politique sociale en matière de réinsertion, et sont destinés à la mise au travail durant l'année 2014.

Recettes : Les recettes de transferts concernent les subventions du Ministère Fédéral; ce montant est calculé sur base du nombre de personnes sous contrat "article 60§7".

FONCTION 922 – HABITATIONS SOCIALES

Fonction nouvellement créée dans laquelle sont inscrits les crédits et produits des charges locatives des immeubles loués.

FONCTION 924 - LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES

Les dépenses et les recettes de la fonction sont quasiment inchangées.

FONCTION 927 - LOGEMENTS DE DEPANNAGE

Cette fonction concerne principalement les loyers et charges locatives relatives à l'ensemble des logements d'insertion et de transit pris en location et mis à disposition de certains bénéficiaires dans le cadre des mesures d'urgence à prendre, lorsqu'un cas se présente.
Les crédits couvrent également les frais de fonctionnement des quatre autres logements situés à Bray et appartenant à notre C.P.A.S.

Les dépenses et les recettes sont inchangées.

2°- SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le total des prévisions de recettes est de **2.850.667,14 €** tandis que celui des dépenses est de **2.639.236,09 €**. Ce qui laisse un excédent de **211.431,05 €**.

Je vais maintenant procéder à l'examen comparatif des fonctions utilisées du service extraordinaire du budget 2014.

- EXERCICES ANTERIEURS :

En dépense, inscription à l'article 8341/72460/2011, d'un crédit de 10.000,00€ pour les aménagements de mise en conformité (nouveau dispatching, chambres,...).

Toujours en dépense à la fonction 924, inscription des crédits supplémentaires de 7.710,00€ et 776,00 € destinés au financement du solde des travaux de réhabilitation des locaux incendiés en avril 2013, à la rue de la Biche.

- EXERCICE EN COURS :

FONCTION 069 –PRELEVEMENTS

Recettes : Inscription à l'article 060/995-51 de divers montants pour un total de **573.414,99 €** correspondant aux prélèvements qui seront effectués sur le fonds de réserves extraordinaires pour financer certains investissements et travaux à réaliser dans le courant de l'année 2014.

FONCTION 123 - ADMINISTRATION GENERALE

Dépenses : En dépenses d'investissements, divers crédits sont prévus pour un total de **264.000,00 €** avec la répartition suivante :

230.000,00 € pour la réalisation de divers aménagements dans les anciens locaux de la police de Binche situés à la rue Saint Paul, en vue de regrouper l'ensemble des services du CPAS., 30.000,00 € destiné à l'achat de matériel informatique pour l'Administration Centrale, 4.000 € pour l'achat de matériel destiné au conseiller en prévention.

AIDE SOCIALE

Dépenses : Inscription en dépenses d'investissements, d'un montant de **3.000,00 €** destiné au renouvellement de matériel informatique.

FONCTION 8341 - MAISON DE REPOS

Dépenses : En dépenses d'investissements, divers crédits sont inscrits pour un montant total de **2.093.946,10 €** pour différents travaux souhaités par la Région Wallonne :

- le remplacement du linoléum dans toute la maison de repos
- l'aménagement de nouvelles salles de bain
- le remplacement de tout le mobilier des chambres

Si obtention des subsides UREBA :

- le remplacement des châssis
- un concours d'architecte sera organisé

FONCTION 8351 - CRECHE

Dépenses : En dépenses d'investissements, plusieurs montants pour un total de **107.500,00 €** sont inscrits pour la réalisation de travaux dont notamment :

- Le remplacement du tableau électrique et du régulateur
- L'installation d'une centrale incendie

FONCTION 837 – INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL

Dépenses : Inscription en dépenses d'investissements, d'un montant de **142.303.99€** destiné à l'achat d'un bâtiment pour les bénéficiaires « I.L.A. ».

Cette acquisition sera financée par un fonds de réserve extraordinaire spécifique « I.L.A. ».

FONCTION 924 - LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES

Dépenses : Des crédits sont inscrits pour le placement d'une barrière et le remplacement de toutes les serrures à la Résidence Martine PARRO ».

Mme Capozza indique que le CPAS disposera de moins de moyens. Elle estime que ceci occasionnera, à court terme, un manque de moyens pour l'institution en raison de trois perspectives. Premièrement, le Gouvernement fédéral entend mettre en œuvre des restrictions dans l'octroi des allocations de chômage. Les allocataires exclus arriveront au CPAS. Deuxièmement, l'appauvrissement collectif implique un recours accru de la population au CPAS. Troisièmement, le projet de nominations d'agents au CPAS aura également un impact financier. Mme Capozza demande dès lors quelles sont les marges budgétaires dégagées afin de faire face à ces charges complémentaires.

M. Piret ajoute à la remarque de Mme Capozza que l'équilibre précaire de l'institution, résultant de ce budget, est expliqué dans l'avis de commission des finances par les 2 Directeurs. Ces avis sont joints au dossier.

Mme Debiève relève que le CPAS entend engager un assistant social. Elle rappelle qu'à l'occasion des licenciements intervenus en 2013, 2 assistants sociaux ont été licenciés. Elle déplore qu'il ait été procédé à ces licenciements alors qu'un poste était à pourvoir dans un délai court. Elle demande à ce que les candidatures de ces 2 agents licenciés soient retenues par priorité.

M. Devin explique que si la dotation communale au CPAS est en diminution de EUR 700.000 par rapport à la dotation octroyée en 2013, la dotation octroyée en 2013 au CPAS contenait tout d'abord une enveloppe de EUR 500.000 afin de faire face aux indemnités de licenciement des agents. Elle incluait également EUR 250.000 en MB2 afin de terminer l'année. Aussi, un boni de EUR 460.000 a été dégagé au compte 2012 qui permettra de constituer une provision pour l'exercice à venir. Alors, si l'équilibre budgétaire dégagé par tout CPAS ne peut être que précaire compte tenu du contexte socio-économique, force est de constater que le CPAS dispose des moyens, réserves et provisions afin de mettre en œuvre ses actions en 2014. Aussi, il rappelle qu'un travail de réorganisation et de redynamisation est en cours. Ce travail concerne notamment la crèche et le home. Il est mené en dialogue étroit avec l'ONE et l'INAMI respectivement. Le rassemblement des services administratifs est aussi en réflexion. Ces réorganisations permettront de dégager

des économies. Il termine en précisant que les nominations n'auront pas d'impact financier en 2014.

Mme Ruelle, concernant l'engagement d'un assistant social, explique qu'il s'agit ici du remplacement d'un agent au sein du home. Elle souligne que l'une des assistantes sociales licenciée par le CPAS a déjà été engagée par l'AIS.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER,
Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane
SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE, Benoit DEGHOAIN**

Abstention : 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA**

3. Budget de la Régie foncière communale – Exercice 2014 - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de la Régie foncière communale pour l'exercice 2014.

Accord à l'unanimité

4. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2013 – Présentation de la déclaration de politique générale 2014 – Approbation du budget communal pour l'exercice 2014 - ARRET

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2013 et de la présentation de la déclaration de politique générale 2014, le Conseil communal est invité à approuver le budget communal pour l'exercice 2014.

M. Devin donne lecture de la Déclaration de Politique Communale.

« Toute notre réflexion et tous nos efforts visent le même objectif : servir au mieux nos citoyens.

Trois idées maîtresses ont guidé notre réflexion. Elles constituent les lignes directrices de l'action politique au sein d'une entité locale:

1. Protéger :

Par un développement des dispositifs de notre police et de notre service incendie, que nous voulons toujours plus efficaces et toujours plus proches de la population. Par une réorganisation de notre Centre Public d'Action Sociale.

2. Rassembler :

Par l'organisation de manifestations folkloriques, festives, culturelles, sportives qui rassemblent un nombre très important de citoyens. Les associations participantes constituent une véritable colonne vertébrale de notre vie en communauté.

3. Construire :

Par la mise en œuvre d'un Fonds d'investissement dans nos quartiers qui concernent notamment la rénovation de routes, trottoirs et égouttages, permettant ainsi d'offrir à chacun un cadre de vie plus agréable. Par une poursuite de notre projet de développement multiple au départ de l'Ilot des Pastures.

Tout ceci en épargnant le citoyen de toute augmentation de taxe. Chacun pourra l'apprécier en cette période de crise.

Nous avons également tenu à conserver notre dynamique en matière de personnel, permettant ainsi à l'Administration communale de pouvoir continuer à offrir les mêmes services aux citoyens.

Par une gestion « en bon père de famille » des finances communales, nous avons pu dégager un budget prudent, pragmatique et réaliste. Il affiche un boni de 272.930 EUR à l'exercice propre et un boni général cumulé de près de 9.500.000 EUR.

Ce budget est prudent car :

- *Les investissements et emprunts sont modérés et permettent de maintenir la charge de la dette à un niveau tout à fait raisonnable pour les finances communales, sur les court, moyen et long termes ;*

Ce budget est pragmatique car :

- *Il répond aux préoccupations principales des citoyens, à savoir un développement de la sécurité, une poursuite des travaux demandés, notamment de voiries et d'égouttages. Tout ceci en l'absence totale et appréciable d'augmentation des taxes communales ;*

Ce budget est réaliste car :

- *Il donne les voies et moyens d'un bon fonctionnement de tous les services et permet le financement et l'exécution de tous les projets énoncés.*

Notre action politique continuera à se développer autour de 10 axes :

1. Sécurité :

Nous continuons à structurer au mieux notre force opérationnelle en matière de police.

Le nombre de policiers est augmenté. Le nouveau Chef de Zone a été désigné et a reçu la confiance nécessaire lui permettant de mener à bien le Plan Zonal de Sécurité approuvé pour la période 2014-2017.

Les investissements suivants sont programmés en matière de sécurité :

- *Achat de véhicules : 150.000 EUR*
- *Sécurité routière :*
 - o *achat de matériel et équipement : 80.000 EUR*
 - o *fourniture et installation de mobilier (chicanes, garde-corps, ...) : 50.000 EUR*
 - o *aménagement de différents carrefours de l'entité : 86.500 EUR*

Le Service Incendie est professionnalisé avec l'engagement de 6 pompiers professionnels

- *Service incendie : 40.000 EUR*

Globalement, les crédits prévus pour les investissements matériels de sécurité dépassent le demi-million d'EUR.

2. Cadre de vie :

En matière de Propreté, nous poursuivons notre combat pour une Ville plus propre. 20.000 EUR seront budgétés pour l'achat de poubelles publiques.

Tous les moyens humains permettant d'assurer un cadre de vie agréable seront conservés et nous développerons nos moyens techniques qui permettront de renforcer notre action, grâce à l'acquisition :

- D'un tracteur de type agricole : 100.000 EUR
- De matériel pour les services espace vert – propreté : 10.000 EUR
- De gros outillage pour le service travaux : 20.000 EUR
- D'une faucheuse débroussailleuse : 52.000 EUR
- De 2 véhicules pick-up pour le service travaux : 40.000 EUR

En matière de voirie, nous entamerons la mise en œuvre de notre Fonds communal d'investissement :

- Amélioration de la voirie et de l'égouttage à la rue Royale à Leval : 975.000 EUR
- Travaux extraordinaires d'entretien de la rue Victor Larock à Ressaix : 236.000 EUR
- Travaux d'égouttage à la rue Fontaine à Leval : 214.000 EUR

En outre, nous exécuterons les travaux suivants :

- Entretien extraordinaire de trottoirs : 257.000 EUR ;
- Phase 4 de la rue Salvadore Allende à Leval : 181.390 EUR ;
- Entretien extraordinaire du cours d'eau Le Cron Ry à Leval : 175.000 EUR ;
- Aménagement de la rue des Pâquerettes à Péronnes-Ste-Marguerite: 25.000 EUR ;

Nous veillerons également à la démolition d'un chancre :

- Démolition du gymnase de Péronnes-Charbonnages : 75.000 EUR

Enfin, nous investirons dans du nouveau matériel afin de lutter contre les effets des offensives hivernales, par l'achat du tracteur précité et des équipements suivants sur celui – ci :

- une lame chasse-neige : 9.000 EUR
- une trémie au sel : 15.000 EUR

Un crédit de 15.000 EUR à l'ordinaire permettra de compléter le dispositif communal de lutte hivernale via le recours à des entreprises privées.

En ce qui concerne la mobilité, nous mettrons en œuvre le nouveau plan de circulation concernant les poids lourds ainsi que le nouveau plan relatif aux zones de livraison.

3. Economie, Commerce, Emploi :

Nous continuerons le développement du projet d'Ilôt Pastures, avec l'inscription de 1.515.000 EUR pour l'acquisition de bâtiment sur le site et la démolition du site Marvan.

Une collaboration étroite est développée avec les commerçants et les agriculteurs. 100.000 EUR sont prévus pour la remise en état de chemins agricoles.

La Maison de l'Emploi poursuivra efficacement son travail et le deuxième Salon de l'Emploi se déroulera au deuxième semestre 2014.

4. Services à la Population et Gouvernance locale :

Nous avons installé le Conseil communal des Enfants et les Conseils communaux consultatifs des Aînés et de la Personne Handicapée. La participation citoyenne est réellement encouragée et trouve à s'exprimer dans le cadre de ces initiatives et des multiples réunions au sein de toute notre Entité.

L'Administration communale est et restera toute entière tournée vers le citoyen. Il est le cœur de son action au quotidien.

5. Action sociale :

Notre Centre Public d'Action Sociale continuera à déployer sa nouvelle dynamique pour accompagner au mieux les personnes en demande d'aides, les résidents et les jeunes enfants dans nos structures.

Le Plan de Cohésion Sociale développera une deuxième antenne. En plus de celle de la Cité du Carnois à Leval, il plantera son projet social de quartier au sein de la Cité Jardin à Binche. Comme de coutume, les Opérations « Eté Solidaire », « Carnaval pour Tous » et « Plan Grand Froid » seront reconduits cette année.

6. Logement :

Avec la collaboration de tous les acteurs du secteur, nous continuerons à œuvrer afin que chacun puisse disposer d'un logement décent.

Nous mettrons tous les moyens en œuvre afin que le Plan d'Ancre trouve exécution. Celui-ci prévoit les actions suivantes sur la période 2014-2016 :

- Construction de 40 logements dont 10 logements sociaux à Binche, rue de la Coopération et rue de Namur - ISSH ;
- Construction de 5 maisons sociales de 4 chambres à la Cité Mertens à Waudrez – ISSH ;
- Construction de 3 maisons sociales à 2 chambres à la rue de l'abattoir à Binche – ISSH ;
- Rénovation d'un logement de 4 chambres à 7130 BINCHE, rue des Archers 34 – Fonds wallon du Logement ;
- Création de 10 logements dans une « résidence-services » à la Rue du Cœur Dolent, 12 à Binche – CPAS ;
- Expropriation et rénovation d'un bâtiment inoccupé en 1 commerce et 3 logements de 2 et 3 chambres à la Rue de Robiano, 50 à Binche – Ville ;
- Acquisition et rénovation d'un bâtiment inoccupé en un logement 3 chambres à l'avenue Charles Deliège 71 à Binche – Ville ;
- Prise en gestion de logements non localisés – AIS.

7. Enseignement :

Nous continuerons à investir dans la qualité de notre enseignement. Parce que la bonne qualité de celui-ci dépend aussi des infrastructures, les investissements suivants seront notamment réalisés :

- Travaux extraordinaires d'entretien de la toiture de l'école de Leval-Centre : 480.000 EUR ;
- Aménagement d'une troisième classe maternelle à l'école des Garçons de Péronnes -Charbonnage, par les services internes ;
- Acquisition de mobilier pour les écoles : 25.000 EUR ;

8. Culture et Tourisme :

Les citoyens ont retrouvé le chemin du théâtre et, la programmation culturelle, son public. Les chiffres de fréquentation continuent leur progression.

Après Michel Fugain et Salvatore Adamo, Le Grand Jojo a enflammé des milliers de Binchois lors des Fêtes de Septembre. Les Binchois ont à cœur de se rassembler pour ces moments de liesse populaire. Les manifestations populaires seront encore au rendez-vous.

En matière de patrimoine, suite à la rentrée des certificats pour l'Hôtel de Ville et le Centre Administratif, les travaux d'entretien de ces éléments patrimoniaux exceptionnels pourront être entamés :

- Réalisation de travaux à l'Hôtel de Ville : 100.000 EUR ;
- Réalisation de travaux au Centre Administratif (première étape) : 10.000 EUR ;

Par ailleurs, nous travaillons à la bonne réalisation de la sixième et dernière phase de rénovation des remparts. Nous allons d'ailleurs cette année poursuivre les travaux d'éradication de la végétation sur les remparts.

Enfin, nous célébrerons le dixième anniversaire de la reconnaissance du Carnaval de Binche au Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité par l'Unesco.

9. Associations, Familles :

Nous continuerons à soutenir avec enthousiasme les associations sportives, culturelles et folkloriques de notre entité.

Les investissements suivants sont programmés :

- Acquisition de matériel pour les salles communales : 12.500 EUR
- Acquisition de matériel de projection et de sonorisation : 25.000 EUR ;

Et bien entendu, l'ensemble des subsides au monde associatif seront reconduits en 2014.

10. Sport :

Comme nous nous y étions engagés, nous nous sommes dotés des moyens nécessaires à la gestion de nos salles sportives communales. Le dispositif mis en place sort déjà ses effets.

La course cycliste Binche-Chimay-Binche est reconduite au calendrier de l'Union Cycliste Internationale et est retransmise à la télévision dans 47 pays.

De nouvelles initiatives sportives seront soutenues :

- Soutien à la création d'un tournoi de tennis international : 7.500 EUR ;
- Réalisation de travaux au terrain de rugby d'Epinois : 20.000 EUR.

Evidemment, le début de l'année 2014 sera, comme de tradition, principalement consacré aux préparatifs des festivités carnavalesques de toute notre entité.

Comme vous l'entendez, nous œuvrons avec prudence dans le cadre d'une crise économique et financière sans précédent. La Ville de Binche, grâce à ses finances saines, peut continuer à aller de l'avant. Ce travail de tous les jours nous permet à toutes et tous de vivre dans une Ville la plus agréable possible ».

M. Van Houter présente le budget 2014.

I°LE BUDGET DU SERVICE ORDINAIRE

« Le budget ordinaire 2014 présente un boni à l'exercice propre de 272.930,79 euros et un boni cumulé de +9.467.343,44 euros.

A) Du point de vue des recettes :

- 1) Les recettes de transferts représentent (30.603.924,81 euros) soit 92,91 % des recettes totales.

Parmi les recettes de transfert :

- Le fonds des Communes est de 10.088.648,73 euros, soit +133.071,79 euros par rapport au Budget initial de 2013.
Cela représente 30,627% des recettes totales.
- Le Précompte Immobilier est de 5.584.826,01 euros, soit +226.804,15 euros par rapport au Budget initial de 2013.
Cela représente 16,954% des recettes totales.

- L'impôt des personnes physiques est de 7.370.688,23 euros, soit +225.188,22 euros par rapport au Budget initial de 2013.
Cela représente 22,376% des recettes totales.
- La taxe Auto est de 417.237,68 euros, soit + 11.947,45 euros par rapport au Budget initial de 2013.
Cela représente 1,267% des recettes totales.
- Les taxes locales ne sont pas augmentées.
La fiscalité locale ne bouge pas : 3.119.959,00 euros.
Cela représente et 9,472% des recettes totales.
 - o A l'intérieur du sous-groupe « Fiscalité locale », le coût des immondices est de 2.009.612,00 euros

Parmi les autres recettes de transferts, on peut distinguer :

- La compensation de la forfaitisation du Précompte Immobilier estimée à 323.256,75 euros
- Les recettes de fonctionnement pour l'enseignement sont de 820.188,00 euros
- La recette points APE est de 1.760.534,00 euros
- Le Plan de Cohésion sociale est renouvelé 205.000,00 euros

Par rapport à 2013, les recettes de transferts sont en augmentation de 541.381,47 euros. Soit + 1,801%

- 2) Les recettes de dette représentent 1.498.376,44 euros soit 4,55 % des recettes totales.

Parmi les recettes de dette :

- Les intérêts créditeurs prévus sont de 75.100,00 euros soit une diminution de 75.000 euros par rapport au Budget initial de 2013.
- Les dividendes IEH IGH sont de 1.154.400 euros, soit une diminution de 404.500 euros par rapport au Budget initial de 2013.

Par rapport à 2013, les recettes de dette sont en diminution de 478.316,70 euros.
Soit -24,20 %

- 3) Les recettes de prestations représentent 837.901,14 euros soit 2,544 % des recettes totales.

Parmi les recettes de dette :

- La redevance gaz pour l'occupation du domaine public est de 163.026,46 euros soit une diminution de 17.003,54 euros par rapport au Budget initial de 2013.
- La recette relative au transport social (transféré au CPAS) soit une diminution de 7.000 euros par rapport au Budget initial de 2013.
- Le remboursement des charges locatives de la justice de Paix soit une diminution de 12.891,32 euros par rapport au Budget initial de 2013. (nb. il n'y aura plus de charges non plus ...)
- Pour le bois de l'Alloët une recette de 16.000 euros est budgétisée.

Par rapport à 2013, les recettes de prestations sont en diminution de 40.790,86 euros. Soit -4,64%%

En conclusion, nous actons une augmentation globale des recettes par rapport au budget initial de l'exercice 2013 de 22.273,91 euros soit 0,06 % ...

B) Du point de vue des dépenses :

- 1) Les dépenses de personnel sont de 14.512.051 euros, soit 44,424 % des dépenses totales. Néanmoins, elles sont « stables » par rapport au budget initial de l'exercice 2013 (augmentation de 31.036 euros, soit 0,214%).
 - A l'intérieur des sous-groupes il y a quelques « transferts » notamment, la prévision de la charge de nomination de pompiers ce qui aura pour effet de diminuer une partie des heures supplémentaires des pompiers volontaires.
 - Aucun licenciement n'est budgété.
 - Le budget tient compte d'un index de 1% comme conseillé par la circulaire budgétaire.
 - L'augmentation des charges ONSS pour le personnel statutaire est budgétée.
 - La cotisation de responsabilisation d'un montant de 300.000 euros est prévue aux exercices antérieurs comme indiqué par la circulaire budgétaire.

- 2) Les dépenses de fonctionnement sont de 5.030.271,56 euros, soit 15,40% % des dépenses totales. Elles augmentent de 95.911,38 euros, soit +1,94% par rapport par rapport à 2013.
 - Eau : + 21.500 euros (remise en service de la piscine ...)
 - Combustible (Mazout de chauffage) -7.000,00 euros
 - Gaz : + 28.900 euros
 - Electricité : + 20.000 euros
 - Téléphone : + 2.100 euros
 - Frais de fonctionnement des bâtiments : 44.200 euros (rénovations par le S.T.)
 - Fourniture pour la voirie : +13.000 euros
 - Téléphonie +2.100,00 euros
 - Frais de la gestion informatique -8.512,00

- 3) Les dépenses de transferts sont de 10.406.822,63 euros, soit 31,86% des dépenses totales. Elles augmentent de 168.136,84 euros, soit +1,64 % par rapport par rapport à 2013.
 - L'intervention pour le CPAS est de 4.000.000 d'euros soit de 12,24% des dépenses totales. (Diminution de 255.550,79 euros p/r au Budget initial 2013)
 - L'intervention pour la Zone de Police est de 3.277.713,05 euros soit de 10,03% des dépenses totales. (Augmentation de 230.000 euros p/r au Budget initial 2013)
 - L'intervention dans le traitement des déchets est de 1.785.208 euros soit une augmentation de 118.709 euros p/r au Budget initial 2013. Et une progression de +7,12% p/r à 2013 ...

- 4) Les dépenses de Dette sont de 2.718.126,41 euros, soit 8,32% des dépenses totales.
 - Les charges des investissements augmentent de 74.385,39 euros.
 - Le déficit de la régie communale augmente de 80.000 euros.
 - En 2014, une partie des investissements repris au service extraordinaire sera financé par recours à l'emprunt pour un montant aujourd'hui estimé à 1.928.000 euros ... soit 58,42 euros par habitants là où la circulaire budgétaire recommande « Pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, le montant des prêts sera limité pour la commune et les entités consolidées à 180€/habitant/an ou limité à la charge d'amortissement moyenne des 5 dernières années. »
 - Cette année, le CPAS aura également recours à l'emprunt pour faire face aux travaux à la Maison Jeanne MERTENS ... (1.811.620,00 euros).
 - Idem pour la Zone de Police qui aura recours à l'emprunt pour financer une partie de ses investissements ... Nous devons comptabiliser dans le calcul des balises d'investissement de la ville 74,33% des investissements de la Zone de Police soit : (74,33% de 780.000,00 euros) = 579.774,00 euros

La charge de la Dette :

Après avoir réalisé les investissements repris au budget 2014, le solde restant dû de la dette sera de 29.550.706,69 euros.

II° LE BUDGET DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

Résultat Global : +753.316,77 euros

Investissements repris au budget extraordinaire : 6.509.821,67 euros *

Recours à l'emprunt : 1.928.000,00 euros

Déjà financés : 221.321,67 euros

Subsides : 3.644.000,00 euros

Financement via le fonds de réserve : 716.500,00 euros

*Dossier réinscrit pour un montant de 515.000 euros : (Démolition du bâtiment Marvan & de l'appartement à l'étage Honoraires & Travaux (plan Marshall 2. Vert))

Au niveau du Service extraordinaire, les crédits sont prévus pour faire face aux dépenses des différents projets. La liste des projets se trouve en annexe du budget extraordinaire.

Le budget Extraordinaire

<u>Objet</u>	<u>Prévision de dépense</u>
Acquisition de bâtiments dans le cadre du Plan de Rénovation Urbain	1.000.000,00
Amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue Royale à Leval	975.000,00
Aménagement d'un terrain synthétique à Binche (Royal Union Sportive)	790.000,00
Travaux extraordinaires d'entretien de la toiture de l'école du Centre à Leval	480.000,00
Travaux extraordinaires d'entretien de trottoirs dans l'entité	257.500,00
Travaux extraordinaires d'entretien de l'Avenue Victor Larock à Ressaix	236.000,00
Travaux d'égouttage rue de Fontaine à Leval	214.000,00
Aménagement de la rue Salvador Allende	181.390,40
Travaux extraordinaires d'entretien du cours d'eau "LE CRON RY" à Leval	175.000,00
Aménagement d'un terrain multisports à Buvrines, rue des Ecoles- rue Basse-Egypte	137.000,00
Aménagement d'un terrain multisports à Binche - Cité Jardin - Rue de l'Egalité	117.000,00
Aménagement d'un terrain multisports à Binche - Parc Derbaix	111.000,00

<i>Acquisition d'un tracteur agricole</i>	<i>100.000,00</i>
<i>Réfection de chemins agricoles</i>	<i>100.000,00</i>
<i>Réalisation de Travaux à Hôtel de Ville</i>	<i>100.000,00</i>
<i>Aménagement d'un terrain multisports à Epinois, rue du By</i>	<i>99.000,00</i>
<i>Aménagement d'un terrain multisports à Waudrez, rue Joseph Mertens</i>	<i>94.000,00</i>
<i>Travaux de voirie carrefour rues d'Haine, de Namur et rue du By</i>	<i>86.500,00</i>
<i>Honoraires Auteur de Projet R.U.E.</i>	<i>80.000,00</i>
<i>Acquisition d'une faucheuse débroussailleuse pour le Service des Travaux</i>	<i>52.000,00</i>
<i>Démolition du gymnase de l'école de Péronnes-Charbonnages</i>	<i>50.000,00</i>
<i>Acquisition et pose de chicanes, de ralentisseurs et de plots de signalisation</i>	<i>50.000,00</i>
<i>Acquisition de 2 véhicules de type "pick-up" pour le Service des Travaux</i>	<i>40.000,00</i>
<i>Installation d'un réseau de caméras de surveillance (et extensions)</i>	<i>39.931,27</i>
<i>Acquisition d'équipements informatiques pour les services communaux (Matériel - logiciels)</i>	<i>33.500,00</i>
<i>Travaux extraordinaires d'entretien du théâtre communal (moquette - parquet)</i>	<i>33.000,00</i>
<i>Acquisition d'équipements informatiques pour le service incendie (Matériel - logiciels)</i>	<i>30.000,00</i>
<i>Acquisition de mobilier pour les écoles communales</i>	<i>25.000,00</i>
<i>Acquisition de matériel de projection et de sonorisation</i>	<i>25.000,00</i>
<i>Aménagement rue des Pâquerettes</i>	<i>25.000,00</i>
<i>Acquisition de matériel de pavoisement et d'illumination</i>	<i>25.000,00</i>
<i>Acquisition d'un terrain en vue de réaménager l'entrée du cimetière de Ressaix</i>	<i>25.000,00</i>
<i>Acquisition de poubelles publiques</i>	<i>20.000,00</i>
<i>Travaux extraordinaires d'entretien du bâtiment du service incendie</i>	<i>20.000,00</i>

<i>Acquisition de gros outillage pour les ateliers du Service des Travaux</i>	20.000,00
<i>Réalisation de travaux au terrain de rugby d'Epinois</i>	20.000,00
<i>Acquisition d'un véhicule pour le service des sports</i>	15.000,00
<i>Amélioration et extension du réseau informatique communal</i>	15.000,00
<i>Acquisition d'une trémie au sel pour le Service des Travaux</i>	15.000,00
<i>Acquisition de défibrillateurs pour les salles communales</i>	12.000,00
<i>Acquisition de matériel pour le service incendie</i>	10.000,00
<i>Acquisition de matériel pour les services propreté et espaces verts</i>	10.000,00
<i>Réalisation de Travaux au Centre administratif</i>	10.000,00
<i>Acquisition de chaises pour le service festivités</i>	9.000,00
<i>Acquisition d'une lame chasse-neige pour le Service des Travaux</i>	9.000,00
<i>Acquisition d'équipements informatiques pour les écoles communales (Matériel - logiciels)</i>	8.500,00
<i>Acquisition de mobilier pour les services communaux</i>	5.000,00
<i>Remplacement du bac de la nacelle</i>	4.000,00
<i>Acquisition de frigos et congélateur pour le service festivités</i>	3.500,00
<i>Acquisition de matériel de mesurage pour le S.I.P.P</i>	3.500,00
<i>Acquisition d'instruments de musique pour l'académie communale</i>	2.000,00
<i>Acquisition de tatamis pour les salles de sports</i>	1.500,00
<i>Acquisition de mobilier pour la piscine communale</i>	1.000,00
	6.000.821,67
	Prévision de dépense

En conclusion :

Aucune nouvelle taxe ou augmentation de taux, un budget présentant un solde positif de 272.930,79 euros et des réserves d'un montant estimé à 9.467.343,44 euros. En cette période difficile, il s'agit d'un budget prudent et réaliste.

Vous me permettez de terminer cette présentation en remerciant toutes les personnes ayant travaillé à la préparation de ce budget, en particulier Mme Basselier et notre Directeur Financier Monsieur Ferrari ».

M. Joie constate que la bonne gestion de la Ville permet de dégager un boni au budget 2014. Il déplore cependant que la Déclaration de Politique Communale ne contienne que 5 lignes relatives à l'économie, au commerce et à l'emploi, les clefs d'une relance locale. Il demande par ailleurs des explications sur les EUR 400.000 passées en non-valeur. Enfin il entend la majorité à nouveau se réjouir de l'absence d'augmentation et de création de taxes. Il rappelle que Binche est l'une des communes les plus taxées de Belgique. Aussi, si les taxes communales n'évoluent pas, ni à la hausse, ni à la baisse, des redevances perçues par la Ville, touchant le coût du gaz et de l'électricité, impactent le budget du citoyen et permettent à la Ville de maintenir ses finances à l'équilibre. Enfin, M. Joie relève que la trésorerie de la Ville se détériore. En effet, s'il admet que les taux d'intérêt sont bas, il constate néanmoins une baisse, qu'il qualifie de prudente, d'un tiers de la prévision de recettes d'intérêts créditeurs. Les taux n'ont pourtant pas baissé d'un tiers entre 2013 et 2014. Une telle baisse de la prévision de recette trahit sans doute une dégradation de la trésorerie de la Ville.

M. Devin rappelle que les taux actuels des taxes n'ont pas évolué depuis leur fixation par la majorité Union. Or, toutes les villes et communes cherchent des recettes supplémentaires afin d'équilibrer leur budget. Ce n'est pas le cas à Binche. En ce qui concerne les intérêts créditeurs, il apprécie que M. Joie qualifie de prudente la conception du budget de la Ville. Il explique que c'est effectivement par prudence que la Ville a diminué la prévision de recette issue d'intérêts créditeurs, quitte à constater une bonne nouvelle à l'occasion du compte 2014.

M. Urbain déplore la réflexion de M. Joie relative au nombre de lignes de la Déclaration de Politique Communale relative aux thèmes économiques, commerciaux et de l'emploi. En effet, la majorité n'a jamais caché qu'elle entendait donner à la Ville les moyens d'une redynamisation économique et commerciale. Les actions de développement économique du territoire communal sont menées par l'Intercommunale IDEA pour la Ville. Elles ne ressortent donc pas au budget dont la Déclaration de Politique Communale explique la philosophie. Par ailleurs, il indique que EUR 1.600.000 sur EUR 7.000.000 d'investissements extraordinaires budgétés en 2014 concernent les thématiques commerciales et économiques. Ceci atteste du travail développé sur ces thèmes. A l'ordinaire, la Ville maintiendra notamment les primes aux commerçants, contrairement aux décisions de suppression de ce type de primes prises par des communes voisines. Le dispositif de la Maison de l'Emploi, financé par le budget ordinaire, reste en place. La Déclaration de Politique Communale ne le rappelle pas.

M. Joie estime que la description des initiatives économiques développées par la Ville avec l'IDEA pourrait être donnée dans la Déclaration de Politique Communale. Il estime que l'absence de toute mention de ces initiatives trahit le peu d'intérêt porté par la majorité à la matière.

M. Urbain rétorque que la mention de ces éléments aurait suscité les railleries du groupe Union qui aurait dénoncé la reprise par le Collège au crédit de la Ville du travail de l'IDEA. Il souligne que le groupe Union dispose d'un représentant à l'Assemblée générale de l'IDEA et qu'il a donc pu prendre connaissance du Plan Stratégique de l'IDEA et de ses implications pour Binche.

M. Joie rappelle avoir souvent demandé les statistiques de la Maison de l'Emploi, relatives non pas à la fréquentation de l'institution mais aux taux de remise à l'emploi. De la même façon, la majorité avait promis la communication de l'évolution du projet de webobservatoire des cellules commerciales vides. Aucun suivi n'a été donné à cette demande non plus.

M. Urbain regrette que M. Joie reste sur ses positions depuis 7 ans tandis que les projets commerciaux et économiques évoluent pour leur part. Le point sur la Maison de l'Emploi est fait tous les 2 ans en comité d'accompagnement. Les comptes-rendus sont même diffusés dans la presse. Ils contiennent les taux de remise à l'emploi et de suivi de formation.

M. Van Houter, concernant les EUR 400.000 inscrits en non-valeur, souligne qu'il s'agit d'un nettoyage par rapport à des montants qui ne pourront pas être perçus, qui sont irrécouvrables. Il s'agit d'une démarche technique et administrative qui n'est pas forcément répétée chaque année.

M. Devin apprécie, pour finir, les propos de M. Joie, qui considère que la majorité actuelle gère bien les finances communales. Il indique connaître trop bien les situations financières des communes avoisinantes pour apprécier à sa juste valeur le budget en boni dégagé par la Ville de Binche, sans recours à la modification de la fiscalité. Il remercie M. Joie pour cette remarque qui honore chaque personne qui travaille à cette gestion.

M. Joie demande qu'en retour, la majorité actuelle reconnaisse que cette situation actuelle favorable de la Ville a aussi été rendue possible par les efforts budgétaires effectués par le groupe Union.

M. Devin répond que pour que la lasagne soit réussie, toutes les couches doivent être bonnes.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER,
Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane
SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE, Benoit DEGHORAIN**

Contre : 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA**

5. Fixation des petits investissements à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2014

- FIXATION

Le Conseil communal est invité à fixer à 6.200 € maximum par marché et à 1.250 € maximum par unité de bien les montants pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2014, et ce pour des petits investissements.

Accord à l'unanimité

TUTELLE CPAS

6. CPAS – Association Chapitre XII – Communauté Urbaine du Centre – Modification des statuts

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 23 octobre 2013, reçue à la Ville en date du 14 novembre 2013, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale approuve les modifications des statuts de l' « A.C.C.-C.U.C. », association Chapitre XII à laquelle le CPAS de Binche est membre.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

7. Subsidés communaux – Budget communal de l'exercice 2014 – Répartition des subsidés aux diverses associations locales

- DECISION

Dans le cadre de l'arrêt du budget de l'exercice 2014, le Conseil communal est invité à procéder à la répartition des subsidés aux diverses associations locales.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

8. Foires d'été et d'hiver sur la Grand Place de Binche – Suppression définitive – Préavis d'un an aux forains

- DECISION

Afin de supprimer définitivement les fêtes foraines d'été et d'hiver sur la Grand Place de Binche, le Conseil communal est invité à donner un préavis d'un an aux titulaires d'emplacements et ce, conformément au règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines et le domaine public.

Accord à l'unanimité

9. Asbl « Les Amis de Binche Culture » – Adhésion à l'Asbl

- APPROBATION

Le Conseil communal, sur base de l'article 1234-1 du CDLD, est invité à marquer son accord sur l'adhésion de la Ville de Binche à L'Asbl « Les Amis de Binche Culture ».

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALE

10. AIOMS – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2013 à Morlanwelz

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 ;
- approuver le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration et approbation du contenu minimum ;

- approuver l'adoption des règles de déontologie et d'éthique à annexer au règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration ;
- approuver la définition des modalités de consultation et de visite des conseillers communaux, provinciaux et de CPAS ;
- approuver le Plan Stratégique 2014/2016 et le Plan Financier 2013/2015 associé ;
- approuver la nomination du Réviseur d'entreprises comme commissaire.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

11. Convention « Agora Space » – Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention entre la Ville de Binche et l'ISSH, pour la mise à disposition du terrain cadastré section D n° 20z sis rue de la Fraternité à Binche, pour y développer un terrain multisports « Agora Space ».

Accord à l'unanimité

12. Convention « Agora Space » – Waudrez

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention entre la Ville de Binche et l'ISSH, pour la mise à disposition du terrain cadastré section B n° 378e sis rue Joseph Mertens à Waudrez, pour y développer un terrain multisports « Agora Space ».

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

13. Démolition du site SAR/LS274 dit « Anciens établissements de confection Marvan » – PlanMarshall2.vert

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 717, les plans, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé du marché ayant pour objet « Démolition du site SAR/LS274 dit « Anciens établissements de confection Marvan » - PlanMarshall2.vert », établis par l'auteur de projet, Bureau d'Etudes TRIEDRE, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 Buvrines. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 425.620,00 € hors TVA ou 515.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 529/72301-60 (n° de projet 20125292).

M. Piret indique avoir pris connaissance du cahier spécial des charges. Ce cahier spécial des charges prévoit une démolition phasée de a à g, précédée par des opérations de désamiantage. Si l'étude du dossier de démolition semble donc terminée, il craint qu'en revanche, le dossier de reconstruction ne soit que très peu avancé. Aussi, il estime que la

prudence voudrait que l'on n'entame pas la démolition avant d'avoir des perspectives de reconstruction.

M. Urbain souligne que le budget 2014 prévoit l'acquisition de l'immeuble de l'ISSH pour une valeur de EUR 1.000.000. Dans un contexte de marché public, il convient en effet d'être propriétaire de la zone afin de lancer les opérations de réaménagement. Des contacts ont été noués et des investisseurs ont marqué un intérêt pour le projet. Néanmoins, conformément à la législation sur les marchés publics, le marché sera consulté afin de déterminer le partenaire du projet. L'on ne peut donc pas aujourd'hui dire quel promoteur développera le site.

M. Devin confirme que la propriété du site par la Ville est la meilleure des garanties pour un aménagement qualitatif de l'îlot Pastures.

M. Piret indique que la Ville est à présent propriétaire d'une grande partie de l'îlot. Plus rien ne retient donc la Ville de lancer l'appel à la concurrence.

M. Urbain précise que la Ville n'est pas encore propriétaire du bâtiment de l'ISSH, qu'il est par ailleurs opportun pour elle d'en prévoir l'acquisition étant donné qu'elle peut obtenir des subsides pour une telle acquisition.

M. Van Houter précise qu'il sera procédé à la démolition du bâtiment Marvan depuis l'arrière vers l'avant, rue Wanderpepen. Une ouverture paysagère sera créée via la démolition de la façade du site sur l'avenue Wanderpepen. La plus petite façade du bâtiment sera quant à elle maintenue.

M. Piret craint que le trou béant existant depuis des années à côté du passage Booster soit la perspective future de l'ouverture qui sera créée ici via la démolition du site Marvan.

M. Van Houter explique que la dynamique est différente ici puisque la volonté est de démolir afin de créer une ouverture et non pas pour reconstruire sur la parcelle demain.

M. Joie estime que les propriétaires devraient être concertés sur le projet.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER,
Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane
SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE, Benoit DEGHORAIN**

Abstention : 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA**

14. Rénovation complète de la toiture avec isolation à l'école du Centre

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le projet d'avis de marché, le cahier spécial des charges réf. 754 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Rénovation complète de la toiture avec isolation à

l'école du Centre », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 433.670,00 € hors TVA ou 524.740,70 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014 ;
- solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiaires

Accord à l'unanimité

15. Travaux de maintenance du théâtre communal – Lot 1 (Travaux d'achèvement de la mise en conformité de la machinerie scénique du théâtre communal)

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché « Travaux de maintenance du théâtre communal - Lot 1 (Travaux d'achèvement de la mise en conformité de la machinerie scénique du théâtre communal) » pour le montant total en plus de 3.205,00 € hors TVA ou 3.878,05 €, 21% TVA comprise ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 763/724-60 (n° de projet 20130049).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

16. Achat d'un tracteur de type agricole équipé

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 755 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat d'un tracteur de type agricole équipé ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 145.454,55 € hors TVA ou 176.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec les crédits qui seront inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2014, articles 421/743-98 (n° de projet 20140034) et 421/744-51 (n° de projets 20140038, 20140039 et 20140040).

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

17. Enseignement fondamental – Reconduction de la Convention cadre entre la Ville de Binche et l'Association Intercommunale d'Œuvres Médico-sociales de Morlanwelz

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord pour la reconduction de la Convention cadre entre la Ville de Binche et l'Association Intercommunale d'Œuvres Médico-Sociales de Morlanwelz et environs, Société Coopérative de Service de Promotion de la Santé à l'école.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'ÉGLISES

18. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Modification budgétaire n° – Exercice 2013

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n°1, exercice 2013, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 30 octobre 2013, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 22.128,48 € ;
- Dépenses : 22.128,48 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN,
Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Natacha
LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE,
Sarah DE BAETS, Benoit DEGHOIRAIN, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith
PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA**

Abstention : 10

**Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Eugénie
RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Maria
HAMEL, Jean-Luc FAYT**

Contre : 1

Marie-Claude KLENNER

19. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Modification budgétaire n° – Exercice 2013

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1, exercice 2013, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche, en sa séance du 12 novembre 2013, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 72.286,10 € ;
- Dépenses : 72.286,10 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN,
Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Natacha
LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE,
Sarah DE BAETS, Benoit DEGHOIRAIN, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith
PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA**

Abstention : 11

**Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Eugénie
RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Maria
HAMEL, Jean-Luc FAYT, Marie-Claude KLENNER**

20. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2014

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis le budget, exercice 2014, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 08 novembre 2012, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 26.511,20 € ;
- Dépenses : 26.511,20 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN,
Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE,
Sarah DE BAETS, Benoit DEGHORAIN, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA**

Abstention : 11

Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Eugénie RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Maria HAMEL, Jean-Luc FAYT, Marie-Claude KLENNER

POLICE ADMINISTRATIVE

21. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ABROGATION

En sa séance du 31 mai 2011, point n° 51, le Conseil communal a ratifié l'ordonnance du Collège communal instaurant la mise en place d'une zone d'évitement striée et les règles de priorité y applicables à la rue d'Havré à Binche, section de Bray, le long des immeubles n^{os} 29 et 22, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers la rue de France.

Le Conseil Communal est invité à abroger sa décision du 31 mai 2011, point n°51, en ce qui concerne la mise en place d'une zone d'évitement et les règles de priorité y applicables, à la rue d'Havré à Binche, section de Bray, le long des immeubles n^{os} 29 et 22.

Mme Debiève demande pourquoi ce dispositif est abrogé.

M. Devin répond que les riverains ont, de manière forte, à l'occasion d'une pétition, déploré l'installation du dispositif de chicane dans leur rue et demandé sa suppression. Ils estiment que ce dispositif provoque l'accélération des véhicules, qui veulent passer en premier la chicane. M. Devin estime que les aménagements de sécurité doivent être installés en bonne intelligence avec les riverains qui sont les premiers concernés et les principaux usagers de cette voirie. Aussi, face à cette levée de bouclier, il a préféré lever le dispositif.

Accord à l'unanimité

22. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ABROGATION

En sa séance du 19 janvier 2009, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Waudrez, route de Mons, n° 186.

Suite au décès de la personne pour qui l'emplacement a été instauré, le voisinage sollicite l'abrogation de cette décision afin de récupérer une place de stationnement.

Le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 19 janvier 2009, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Waudrez, route de Mons, n° 186.

Accord à l'unanimité

23. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En sa séance du 03 mai 2010, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, avenue Wanderpepen, n°94.

Suite au décès de la personne pour qui l'emplacement a été instauré, le voisinage sollicite l'abrogation de cette décision afin de récupérer une place de stationnement.

Le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 03 mai 2010, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, avenue Wanderpepen, n°94.

Accord à l'unanimité

24. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En sa séance du 22 janvier 2007, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à l'Avenue Marie-José, n°23.

Suite au décès de la personne pour qui l'emplacement a été instauré, le voisinage sollicite l'abrogation de cette décision afin de récupérer une place de stationnement.

Le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 22 janvier 2007, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à l'Avenue Marie-José, n°23.

Accord à l'unanimité

25. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une limitation de tonnage (5 tonnes) sauf pour la desserte locale et les véhicules agricoles, sur Binche, section de Leval.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

26. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2013
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 26 novembre 2013.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS:

Mme Capozza demande que l'aménagement de la Maison de l'Emploi puisse être revu afin que les utilisateurs ne doivent pas patienter dehors durant les périodes d'affluence et afin qu'ils puissent disposer de places assises. Elle demande également quelles sont les perspectives de déménagement de cette institution dont le bâtiment qui l'abrite actuellement est, à l'évidence, inadapté.

M. Urbain répond que des comités d'accompagnement sont organisés durant lesquels les problématiques sont soulevées. L'on recherche notamment un bâtiment plus adapté en Centre-Ville.

M. Calvagna demande à M. Devin sa position, en sa qualité de Député, sur le projet de SDER. En effet, il constate que d'autres Villes sont regroupées dans le projet afin de créer ensemble des pôles plus importants. Il demande si à Binche, une telle réflexion pourrait être menée qui permettrait d'associer la Ville à La Louvière par exemple, afin d'exister entre Mons et Charleroi.

M. Van Houter indique que la Wallonie a lancé l'enquête publique et que des séances d'information sur le document vont être organisées auxquelles toutes personnes intéressées pourront participer et remettre un avis, si elles le souhaitent.

M. Devin indique que la matière est régionale tandis qu'il est Député fédéral. Néanmoins, il indique avoir son opinion sur le dossier. Selon lui, la Région du Centre doit exister dans les perspectives de développement territorial régional. La décision à intervenir, relative aux bassins d'enseignement et dont dépendra le rattachement de l'enseignement binchois à La Louvière ou à Charleroi, a d'ailleurs retenu sa meilleure attention. Pour autant, Binche ne doit pas, selon lui, être caractérisée, dans le SDER, comme la périphérie de La Louvière. L'enquête est en cours.

M. Devin constate qu'il n'y a plus de question ou remarque. Il clôt la séance.

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

AFFAIRES ECONOMIQUES

1. **Asbl « Les Amis de Binche Culture » – Désignation de huit représentants de la Ville de Binche au sein de l'Assemblée Générale de l'Asbl « Les Amis de Binche Culture »**
 - **DECISION**

PERSONNEL STATUTAIRE

2. **Personnel statutaire – Convention de mise à disposition d'un travailleur entre la Ville de Binche et l'Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque – Renouvellement**
 - **DECISION**
3. **Personnel statutaire – Convention de mise à disposition d'un travailleur entre la Ville de Binche et l'Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque – Renouvellement**
 - **DECISION**

PLAN DE COHESION SOCIALE

4. **Composition du Comité d'Accompagnement pour les terrains multisports « Agora Space » – Désignation des membres**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

5. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Organisation de la rentrée scolaire en date du 1^{er} septembre 2013 – Désignations et affectations des institutrices maternelles**
 - **DECISION**
6. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Organisation de la rentrée scolaire en date du 1^{er} octobre 2013 – Désignations et affectations des institutrices maternelles**
 - **DECISION**

7. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Démission d’une institutrice maternelle à titre définitif
- DECISION
8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Désignation d’une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Organisation de la rentrée des cours de religion islamique en date du 1^{er} septembre 2013 – Désignations et affectations des maîtresses à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

10. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2005/2006 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Désignation d’un professeur de guitare et de guitare d’accompagnement
- DECISION
11. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Approbation des grilles horaires et des tableaux des cours
- APPROBATION
12. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Approbation des grilles horaires et des tableaux des cours
- APPROBATION
13. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Organisation des cours d’éducation physique à partir du 1^{er} septembre 2013
- DECISION